



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/18918
12 juin 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETRE DATEE DU 12 JUIIN 1987, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
REPRESENTANT PERMANENT DE L'AFRIQUE DU SUD AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

Me référant au document du Conseil de sécurité S/18908 du 10 juin 1987, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une copie de la réponse du Gouvernement sud-africain aux accusations portées contre la police sud-africaine à propos de l'explosion d'une voiture piégée à Gaborone (Botswana), en avril de cette année.

Le Ministre sud-africain des affaires étrangères, M. R. F. Botha, a rendu publique la teneur de cette réponse le 11 juin 1987, en réponse à une notification officielle du Gouvernement du Botswana, ainsi qu'à une déclaration publiée par le cabinet du Président du Botswana le 9 juin 1987.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) A. L. MANLEY

ANNEXE

Note du Gouvernement sud-africain au Botswana

"Le Département des affaires étrangères de la République sud-africaine présente ses compliments au Département des affaires extérieures de la République du Botswana et a l'honneur de se référer au télex de ce dernier No 69 EA 4/1/8/1 B1 du 8 juin 1987, selon lequel la police sud-africaine serait impliquée dans une explosion qui a eu lieu dans un véhicule à Gaborone le 8 avril 1987.

Le Département des affaires étrangères dément avec la plus grande vigueur que la police sud-africaine, ou tout autre organisme de sécurité du Gouvernement sud-africain, ait été impliquée de quelque manière que ce soit dans l'explosion en question et tient à élever la protestation la plus vigoureuse contre cette accusation. Il s'élève aussi énergiquement contre la déclaration qu'aurait faite le cabinet du Président du Botswana dans cette affaire avant que les autorités sud-africaines aient eu l'occasion de répondre à ces accusations sans fondement.

Le Département des affaires étrangères informe le Département des affaires extérieures du Botswana que la police sud-africaine dispose de preuves irréfutables selon lesquelles Keith Charles MacKenzie a été utilisé par l'ANC pour transporter des armes terroristes du Botswana en République sud-africaine. La police sud-africaine dispose également de preuves selon lesquelles MacKenzie était en contact régulier avec certains membres de l'ANC en Zambie et Botswana. En outre, les preuves permettent d'établir qu'à son dernier départ d'Afrique du Sud, MacKenzie se rendait au Botswana, où il devait rencontrer Ernest Lekoto Pule et Lester Dumakude, tous deux terroristes actifs de l'ANC. La suite de l'enquête menée par la police sud-africaine a montré que MacKenzie devait emmener au Botswana un véhicule que Dumakude et Pule devaient équiper d'un engin explosif télécommandé. Il a été établi que MacKenzie utilisait un véhicule immatriculé JKG375T, enregistré au nom de sa femme, et un dispositif traçant a été installé dans ce véhicule par la police sud-africaine. Le véhicule a explosé à Gaborone le 8 avril et il ne fait pas de doute qu'il avait été équipé d'un engin explosif par l'ANC, comme on l'a dit plus haut.

Si les autorités du Botswana avaient encore le moindre doute quant à l'authenticité de cette information, les autorités sud-africaines sont disposées à leur donner accès à certains documents pour étayer ces faits.

Il est déplorable et inacceptable que le Gouvernement du Botswana se permette d'impliquer la police sud-africaine tout en refusant de reconnaître le grave danger qui résulte de la présence de l'ANC sur son territoire.

Le Département des affaires étrangères de la République sud-africaine saisit cette occasion pour renouveler au Département des affaires extérieures de la République du Botswana les assurances de sa plus haute considération."